



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
23	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 25 SEPTEMBRE 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Ludovic JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Maria PENHARD, Lydie MILAD, Claire SCHAAF, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Maria RAT, Bruno PERILLO, Amédée BOISFER.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Florence LECOCQ à Nathalie JEAN, Hugo LEGENDRE à David MANDINE, Patrick URAS à Jean-François MASCARO, Delphine TOMAS à Aurélie GROSSO, Waren BOUKHECHAM à Valérie BONNET, Jean-Philippe PROST à Maria RAT.

Conseillers Municipaux absents : /

Délibération N° 26/100 –

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : Aurélie GROSSO

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables détenues par la commune.

Les titres présentés en non-valeur concernent des créances pour lesquels le Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence, comptable de la commune, considère avoir épuisé tous les moyens de recouvrement proportionnés à la créance en vain.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue :

- Les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu. Il est à préciser que dans ce cas, l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.
- Les créances éteintes, relatives à des créances irrécouvrables consécutivement à une décision judiciaire (liquidation judiciaire, surendettement...). Pour ces créances éteintes, il ne pourra plus être intenté d'action en recouvrement dans le futur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 21 Septembre 2026,

Considérant les courriers du Service de Gestion Comptable détaillant les créances irrécouvrables et les créances éteintes devant selon lui être admises en non-valeur,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur pour créances éteintes pour un montant total de 10 229,28 € correspondant aux listes des créances éteintes produites en annexe de la présente délibération.

APPROUVE l'admission en non-valeur pour créances irrécouvrables pour un montant total de 1 944,60 € correspondant aux listes des créances irrécouvrables produites en annexe de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au compte 6542 pour les créances éteintes et 6541 pour les créances irrécouvrables.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le : 30/09/86
Et de la publication ou notification le : 30/09/86

Le Secrétaire de séance :

Ludovic JEAN

Demande d'admission en non valeur - Édition Anonymisée

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TIERS	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admissibles	Rejet	Éléments nouveaux
2024	T-78-1		Tiers A	Combinaison infructueuse d actes	300-divers	6541	50,00			
2022	T-424-1		Tiers A	Combinaison infructueuse d actes	86-Centre aéré	6541	60,00			
Total pour Tiers A							110,00			
2025	-1900-1		Tiers B	RAR inférieur seuil pr	86-Centre aéré	6541	26,70		X	Commune va relancer
Total pour Tiers B							26,70			
2023	T-53-3		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	86-Centre aéré	6541	5,60			
2023	T-103-2		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	86-Centre aéré	6541	11,20			
2023	T-216-2		Tiers C	Combinaison infructueuse d act	86-Centre aéré	6541	16,80			
2023	T-53-1		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	86-Centre aéré	6541	24,80			
2023	T-1061-2		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	86-Centre aéré	6541	25,20			
2023	T-103-1		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	88,80			
2023	T-216-1		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants		88,80			
2023	T-53-2		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	111,00			
2023	T-1061-1		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	151,70			
Total pour Tiers C							523,90			
2022	T-490-3		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	87-Crèche garderie	6541	9,20			
2022	T-490-1		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	86-Centre aéré	6541	46,84			
2022	T-490-2		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	94,84			
2022	T-858-1		Tiers C	Combinaison infructueuse d act	300-divers	541	547,80			
2022	T-858-2		Tiers C	Combinaison infructueuse d actes	300-divers	541	607,20			
Total pour Tiers C							1 305,88			
2024	T-405-2		Tiers D	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	25,20		X	Commune va relancer
2024	T-405-3		Tiers D	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants		51,80		X	Commune va relancer
2024	T-150-1		Tiers D	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants		51,80		X	Commune va relancer
Total pour Tiers D							128,80			
2025	T-1305-1		Tiers E	RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	0,20			

Certifié exécutoire compte tenu de
 la transmission en Sous-Préfecture
 le 30/09/26 et de la publication
 ou notification le 30/09/26

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TIERS	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admiss	Rejet	Éléments nouveaux
Total pour Tiers E							0,20			
2025	T-989-1		Tiers F	RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants		23,70		X	Commune va relancer
Total pour Tiers F							23,70			
2024	T-701-1		Tiers G	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	541	37,92		X	Commune va relancer
2024	T-1060-1		Tiers G	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	96,20		X	Commune va relancer
2024	T-1174-1		Tiers G	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	136,90		X	Commune va relancer
2024	T-892-1		Tiers G	Poursuite sans effet	83-Cantine enfants	6541	168,00		X	Commune va relancer
Total pour Tiers G							439,02			
2022	T-6086940431-1		Tiers H	RAR inférieur seuil poursuite	107-produits exceptionnels	6541	4,62			
Total pour Tiers H							4,62			

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 30/09/86 et de la publication
ou notification le 30/09/86

Demande d'admission en non-valeur - État Anonymisé

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TIERS	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admissibles	Rejet	Éléments nouveaux
2025	T-419-1		Tiers A	Surendettement et décision effacement de dette	300-divers	6542	2 567,84			
2025	T-419-2		Tiers A	Surendettement et décision effacement de dette	99-LOYERS	6542	7 661,44			
Total			Pour Tiers A				10 229,28			
TOTAL DE LA LISTE							10 229,28			

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30/09/36 et de la publication ou notification le 30/09/36

